Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 juillet 2025

Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, défend la filière de la lavande et du lavandin

Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, poursuit son combat pour que la filière de la lavande et du lavandin de Vaucluse puisse perdurer. Il est intervenu au Sénat pour 'La prise en compte des territoires, des savoir-faire et des cultures dans l'élaboration de règlementations européennes d'harmonisation', face à Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe.

Le sénateur Stanzione a commencé par planter le décor : «La France est le premier producteur mondial d'essence de lavandin et le deuxième d'huile essentielle de lavande. Ces productions sont concentrées dans trois départements du sud-est de la France : le Vaucluse, la Drôme et les Alpes de Haute-Provence, qui comptabilisent 87 % des superficies nationales. Ces productions emblématiques de la Provence sont créatrices de valeur ajoutée.»

Le cours de la lavande a chuté de 60% en 3 ans
«Dans mon département de Vaucluse, qui comprend notamment les contreforts du Mont Ventoux, j'ai été alerté, dès le mois d'août 2021, par les maires, les agriculteurs et les distillateurs de lavande et de lavandin de la crise économique majeure que traverse la filière, en raison de la très forte baisse des cours – moins 60 % en trois ans –, engendrée par une surproduction importante, par un doublement des surfaces plantées en dehors des zones historiques de cette culture, en particulier dans l'immense plaine de la Beauce.»

Hausse des coûts de l'énergie, sécheresse, prolifération du ravageur cécidomyie
«Les coûts de l'énergie sont venus s'ajouter à cette situation, ainsi que des aléas climatiques tels que le gel, puis la sécheresse et le manque d'eau de cet été, ainsi que la prolifération d'un ravageur, la cécidomyie, contre laquelle il est urgent d'agir.»

Sans traitement efficace la lavande pourrait disparaitre d'ici 2 ans
Alors que les produits phytosanitaires sont interdits et qu'il n'y a pas d'alternatives pour combattre la cécidomyie, le sénateur réclame l'emploi des anciens produits, même si cela reste temporaire, dans l'attente de solutions efficaces, car, il l'affirme sans traitement phytosanitaire la lavande aura disparu d'ici 2 ans.
« Les produits phytosanitaires ne sont plus fabriqués, alors qu'aucune solution n'a été trouvée. Aussi convient-il de soutenir et de renforcer la recherche de méthodes alternatives efficaces ».

DR

Des propositions concrètes et une enveloppe de 10M€ pour soutenir la filière

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 juillet 2025

«L'une des réponses élaborées pour répondre à cette grave crise a été d'envisager des mesures d'aide à l'arrachage dans les territoires de plaine où il est possible et rentable de planter des céréales», plaide le sénateur.
Sur l'initiative commune de Marie-Pierre Monier sénatrice de la Drôme, Jean-Yves Roux, sénateur des Alpes-de-Haute-Provence et moi-même, le Sénat a voté à une large majorité, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022, la création d'une enveloppe budgétaire de 10M€, en vue d'aider à l'arrachage dans certaines zones.
Or, les services ministériels expliquent aux professionnels de la filière que la réglementation européenne relative à la concurrence pourrait interdire de mettre en œuvre de telles mesures, considérées comme une aide exclusive en faveur des lavandiculteurs français.
Toutefois, il semble que des solutions pourraient être trouvées, si les mesures d'arrachage interviennent dans le cadre d'une restructuration ou d'une diversification de la filière.»

Reach et CLP, la culture du paradoxe
La loi Reach (Enregistrement, évaluation et autorisations des produits chimiques) et le règlement CLP (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges) rédigés par l'Europe mettent également à mal la filière de la lavande et du lavandin qui réclament leur révision pour tenir compte des spécificités des huiles essentielles.
«Sans cela, cette filière est vouée à disparaître, alors même qu'elle est en pleine dynamique de valorisation, comme en témoignent les démarches pour toiletter l'AOP (Appellation d'origine protégée) Huile essentielle de lavande de Haute-Provence, pour créer une IGP Lavandin de Provence ou encore pour lancer une demande de reconnaissance des 'paysages olfactifs et poétiques de la lavande' au patrimoine mondial de l'Unesco (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture) a plaidé Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme auprès de la présidente, Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargée de l'Europe.

Copyright Alain Hocquel, Vaucluse tourisme